

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/03/50

**Objet : 50 - Marché n° VN22062 D - Rénovation énergétique du bâtiment Bertrand LECHEVREL - Lot 4 : Métallerie**

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu les procédures infructueuses,

### Décide

- De déclarer sans suite le lot 4 « métallerie » du marché relatif à la rénovation énergétique du bâtiment Bertrand LECHEVREL pour des motifs fondés sur le besoin du pouvoir adjudicateur.

En effet, suite aux procédures infructueuses pour ce lot, le pouvoir adjudicateur souhaite redéfinir son besoin et relancer une nouvelle procédure sur des bases techniques nouvelles.

Fait à Vire Normandie, le 14 mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230315-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

